

Le Président

Madame Véronique LEPANNETIER RUFFAULT  
Maire  
Mairie de Gosné  
Place du Calvaire  
35140 GOSNE



Rennes, le 16 SEP. 2019

Madame la Maire,

J'ai bien réceptionné votre courrier du 28 août 2019 portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

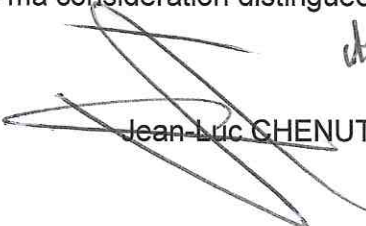
En tant que personne publique associée et conformément à l'article L132-7 du code de l'urbanisme, et sauf avis contraire émis par le Département dans le délai de 3 mois à compter de la réception de votre demande, **notre avis sera réputé favorable**.

Votre élu référent sur le Pays de Fougères est **Madame Isabelle COURTIGNE**, Conseillère départementale.

Votre interlocuteur, sur ce projet, sera **Monsieur Eric DELANOE**, responsable du service construction de l'agence du Pays de Fougères.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

*et la maitresse*  
  
Jean-Luc CHENUT

Copies : - Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale  
- Agence du Pays de Fougères